



Centrales
Villageoises
du Pays
Mornantais



Un Deux
Toits Soleil



Monts
Energies
L'énergie d'origine
des Monts du Lyonnais



CENTRALES VILLAGEOISES
DE LA RÉGION DE CONDRIEU



Fiche synthèse – Description du projet CGPV

Le projet de Contractant Général Photovoltaïque (CGPV) est un projet initié par plusieurs coopératives énergétiques citoyennes de la région lyonnaise pour soulager leurs bénévoles dans la mise en œuvre des projets, et permettre, via la professionnalisation et l'effet d'échelle, de développer des centrales photovoltaïques plus nombreuses et de plus grandes tailles.

Qu'est-ce qu'un CGPV?

Un CGPV est une entreprise œuvrant dans la commercialisation de travaux et de réalisation et/ou maintenance de systèmes de production d'électricité par source photovoltaïque. Il est l'interlocuteur unique du futur producteur (client). Il fait le plus souvent appel à des sous-traitants partenaires : études, travaux de pose en toiture, travaux de pose électrique, maintenance... Il internalise le chiffrage préliminaire, le suivi commercial, la maintenance simple, la coordination, le suivi administratif, etc. Il commande le matériel aux fournisseurs et gère la logistique d'approvisionnement des chantiers. Il coordonne et a l'entièvre responsabilité des travaux. Il engage sa RC Décennale auprès du producteur.

L'appellation CGPV fait partie de la sémantique des assureurs et certificateurs mais n'a aucune base juridique.

En quoi consiste le projet CGPV envisagé par ces coopératives énergétiques citoyennes?

Il consiste à étudier la faisabilité, en vue de créer un tel CGPV (avec un statut coopératif à définir) au service des coopératives énergétiques citoyennes, pour étudier les sites identifiés par ces coopératives, une fois sécurisés, puis réaliser les travaux d'installation et de maintenance.

Dans quel secteur géographique le projet est-il envisagé?

Le projet est envisagé à ce stade en région lyonnaise. Le CGPV aurait vocation à réaliser les études et travaux des projets PV portés par les coopératives énergétiques citoyennes dans un rayon de 50km autour de Lyon. Ce périmètre pourra être revu en fonction des résultats de l'étude de faisabilité et notamment des seuils de rentabilité à atteindre. Une consultation des coopératives potentiellement intéressées est organisée dans ce sens.

Quels sont, à ce stade, les différents partenaires du projet ?

4 coopératives énergétiques citoyennes portent aujourd'hui cette réflexion : les [Centrales Villageoises du Pays Mornantais](#), [Un Deux Toits Soleil](#) (métropole de Lyon), les [Centrales Villageoises de la Région de Condrieu](#), et [Monts Energies](#) (Monts du Lyonnais).

Par ailleurs, le projet bénéficie de l'accompagnement de CoopaWatt Association, dans le cadre du [programme Accélération](#) soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Centrales
Villageoises
du Pays
Mornantais



Un Deux
Toits Solcil



Monts
Energies
L'énergie citoyenne
des Monts du Lyonnais



CENTRALES VILLAGEOISES
DE LA RÉGION DE CONDRIEU



Coopawatt
Association

Tous ces acteurs sont rassemblés autour de valeurs communes, décrites par les chartes du mouvement Energie Partagée et de l'Association des Centrales Villageoises. Ils s'inscrivent également dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Est-ce qu'il y a des exemples de projets analogues ailleurs en France?

Oui, la démarche initiée par CVPM s'inspire de l'[initiative GPWatt](#) existant depuis 2009 dans les Pays de la Loire, et qui a fait ses preuves. GPWatt est un CGPV initié par un agriculteur pour faciliter l'étude et la réalisation d'installations PV sur des bâtiments agricoles. Ce CGPV réalise actuellement 30 à 40 installations par an (3,5MW), avec des hauts standards de qualité mais à des prix inférieurs à ceux du marché, grâce à une relation de confiance avec ses clients agriculteurs.

Quels sont les principes de fonctionnement et d'action envisagés pour le projet de CGPV à l'étude?

Plusieurs principes ont été posés par les coopératives énergétiques citoyennes fondatrices, telles que l'ouverture de l'actionnariat aux coopératives bénéficiaires, la transparence sur les prix et les marges, la réciprocité des engagements entre les coopératives et le futur CGPV (des installations de qualité et à prix compétitif versus un rôle d'apporteur d'affaires pour les coopératives).

Ces principes sont en cours de formalisation par les coopératives énergétiques citoyennes partenaires dans une charte fondatrice.